

*Date de dépôt : 26 mai 2010*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Emery-Torracinta :** **Plateau de Vessy : où sont les grues ?**

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

En date du 7 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Le 25 avril 2008, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le PL 10174-A modifiant les limites de zones à Vessy.*

*Comme le rappelait le Conseil d'Etat dans son point de presse du 21 novembre 2007 au sujet du dépôt du projet de loi, la zone concernée est « en partie occupée par l'établissement médico-social la Maison de Vessy, composée de quatre bâtiments distincts, qui est appelée à être restructurée et agrandie. L'Hospice général, qui a cédé à la Maison de Vessy à peu près la moitié de son terrain, souhaite réaliser des logements sur l'autre moitié du terrain, située à proximité de la route de Veyrier. Ce projet fait suite à une étude de faisabilité à laquelle ont été associés la commune de Veyrier, l'Hospice général, la Maison de Vessy et le département du territoire (en charge de l'aménagement), qui a montré qu'une centaine de logements pouvaient être réalisés sur la parcelle de l'Hospice général, moyennant un passage de ces terrains en zone de développement 3. »*

*Ainsi, au plateau de Vessy, les parcelles propriétés de l'Hospice général ont fait l'objet d'une modification de zone et le plan localisé de quartier (PLQ 29578) a été adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 2008.*

*Une demande définitive d'autorisation de construire, déposée le 17 décembre 2008, a reçu tous les préavis favorables.*

---

<sup>1</sup> Voir : [http://www.ge.ch/conseil\\_etat/2005-2009/ppresse/20071121.asp](http://www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/ppresse/20071121.asp)

*De surcroît, dans le rapport d'activités 2008 de l'Hospice général (publié en 2009), on pouvait lire<sup>2</sup> : « Le projet de Vessy, quant à lui, suit favorablement son cours (...). La construction de trois immeubles de logements devrait donc pouvoir débiter avant la fin de l'année. »*

*Or il apparaît très clairement que, depuis le mois de juillet 2009, le dossier n'a plus évolué, apparemment à cause de divergences de vues entre l'Hospice général et l'office du logement sur le prix du terrain et le loyer par pièce souhaités.*

*Considérant :*

- la pénurie de logements dans notre canton;*
- le fait que la plupart des logements prévus sont des logements sociaux;*
- l'absence d'opposition sur ce projet;*
- que les déclassements de zone agricole en zone de développement demandent des résultats pour marquer la volonté de construire et ne pas gaspiller le sol;*
- que ces terrains sont aux mains d'une entité publique;*
- la nécessité de faire avancer ce projet dont à priori rien n'empêche un développement à court terme;*
- et qu'il en va de la crédibilité de la politique de l'Etat en matière de logement et d'aménagement, surtout sur des territoires dont la maîtrise est assurée.*

**Ma question est la suivante :**

***Qu'entend faire le Conseil d'Etat pour faire réaliser rapidement la construction de logements à prix abordables là où il en a l'opportunité concrète, plus particulièrement sur le Plateau de Vessy ?***

*Je remercie le gouvernement de sa réponse.*

---

<sup>2</sup> Voir : [http://www.hg-ge.ch/fileadmin/files/pdfs/communication/rapport\\_annuel\\_2008FINALOK3.pdf](http://www.hg-ge.ch/fileadmin/files/pdfs/communication/rapport_annuel_2008FINALOK3.pdf), page 26

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le projet de l'Hospice général et de la Fondation privée pour la construction d'habitations à loyers modiques est actuellement trop coûteux et ne peut donc pas faire l'objet d'un subventionnement par l'Etat. Par ailleurs, il n'est pas judicieux de ne réaliser que des logements subventionnés. Il en va de la mixité sociale de la future population de ce quartier.

Au vu de ces éléments, un nouveau plan a été présenté récemment afin que le chantier puisse s'ouvrir rapidement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP